



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/40

Objet : CONVENTION CDG MEDICOM renouvellement

Chapitre 4 Fonction publique

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 juillet 2019

Date de convocation :
19 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18
(25 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 18 (25 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du Bureau ; **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du Bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSIER, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE

Avait donné pouvoir :

Mme Sophie VAGINAY (2 voix) donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TRON

Etaient invités et présents :

M. Régis BOUCHACOURT (CCI 05), M. Christophe THIEBAULT (SPPSP) , Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Christian ROMAN (CD05), M. Thierry ALLAMANO (CDV05 – CNASP)

Exposé des motifs :

Monsieur le Président expose que dans le cadre des examens médicaux du service MEDICOM, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion fixe en fin d'année ses tarifs pour l'année suivante.

Compte-tenu d'une évolution de ces mêmes tarifs, il indique devoir donc être autorisé par le Conseil pour signer l'avenant de la convention à intervenir entre le Centre de Gestion et le S.M.A.DE.SE.P.

L'article 1 de la convention stipule les tarifs des examens médicaux pour les agents, à savoir :

- les visites d'embauche
- Les visites périodiques
- Les visites pour les agents SRM (Surveillance Médicale Renforcée)
- Les Visites occasionnelles
- Les Visites Reprises
- Les Visites de pré Reprise



L'article 2 précise le nombre d'agents soumis aux examens du service MEDICOM :

Agents soumis aux examens systématiques : la moitié des effectifs du S.M.A.D.E.S.E.P. tous les ans, sachant que l'examen doit être pratiqué tous les deux ans.

Les visites sont fixées au tarif de 71€ et les entretiens infirmiers à 61€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical réuni le 8 juillet 2019 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président, à savoir la nécessité de soumettre les personnels du S.M.A.D.E.S.E.P. à un examen de santé, par roulement de la moitié des effectifs ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir entre le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. afin d'autoriser les agents au passage des examens médicaux.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

